



A la une...



Chères Boinvilloises, chers Boinvillois

Malgré une météo capricieuse de nombreux évènements ont eu lieu durant cet été.

Cela a commencé par une nouveauté, les « Feux de la Saint Jean » qui ont été un véritable succès.

Puis le traditionnel Feu d'artifice qui attire toujours autant de monde.

Cette année et pour la première fois, nous avons accueilli le dispositif « Les Yvelines font leur cinéma en plein air ». Durant la journée, les enfants ont pu s'amuser et se restaurer avec les adultes avant la projection du film dès la tombée de la nuit.

Le Centre de loisirs du SIVOS a aussi été particulièrement actif avec l'organisation de plusieurs activités et sorties.

Lors du dernier numéro de l'Écho, j'avais évoqué l'accroissement des actes de délinquance dans notre commune.

Depuis, la Vidéo Protection a été installée et, à ce jour nous constatons son efficacité.

Bientôt l'éclairage de toute la commune sera assuré par des « leds » ce qui permettra la pleine efficacité des caméras jour et nuit.

Nous avons eu l'agréable surprise d'apprendre dès le mois de juin que nous avons obtenu l'ouverture d'une nouvelle classe pour l'école Élémentaire de Boinville. Cela a permis d'échapper à des classes à 3 niveaux.

Vu la demande croissante de personnes souhaitant visiter l'Église, nous avons décidé de nous associer aux Journées Européennes du Patrimoine et d'accueillir le samedi matin, dans l'Église, les habitants souhaitant en savoir plus sur ce bâtiment historique.

L'aménagement de la Place du Monument aux Morts va commencer, ce qui va entraîner quelques désagréments, aux horaires scolaires, lors de la dépose des enfants.

Je compte sur votre civisme et je vous souhaite une bonne fin d'année 2023.

En octobre, il fait bon être tout le jour dans la campagne car bel automne vient plus souvent que beau printemps.

Jean - Louis Florès

Dans ce numéro :

Les délibérations du Conseil Municipal	2
Recensement de la population 2024	4
Zoom sur: Les travaux	5
Urbanisme	7
La Mairie vous informe	8
Du côté des associations	14
Le SIVOS de la Pointe du Diamant	18
Environnement	21
Infos diverses	22



Boinville le Gaillard (bourg):

M. et Mme FRESNAY Philippe et Claire-Marie:
Résidence les Jardins

M. LAFITTE Julien et **Mme LOGIE** Clémence:
Chemin de la Petite Remise

M. et Mme POISSON Nicolas et Sandrine:
Résidence Le Paray

Vous souhaitez faire paraître ou pas, dans ce journal et/ou sur le site internet de la commune:

- la naissance de votre enfant,
- votre mariage ou votre PASC,
- un baptême civil,
- le décès d'un proche,
- vous venez d'arriver sur notre commune
- vous êtes assistante maternelle, artisan, commerçant, et vous souhaitez vous faire connaître

La loi informatique et liberté nous impose de vous faire remplir un formulaire dans le cadre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Sans ce document aucune publication ne sera effectuée.

Vous pouvez en faire la demande, par mail ou par courrier ou auprès du secrétariat de la mairie .

Ce formulaire devra être retourné en mairie



Depuis le mois d'avril 2023, **la Mairie est ouverte au public**

Lundi : 14 h 00 à 17 h 00

Mardi : 14 h 00 à 17 h 00

Mercredi : **FERMÉE**

Jeudi : 14 h 00 à 17 h 00

Vendredi : 14 h 00 à 17 h 00

Samedi : **EXCLUSIVEMENT SUR RENDEZ VOUS**



La mairie vous informe

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 6 décembre 2022



➤ Adhésion au contrat—groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CIG Grande Couronne	A l'unanimité
➤ Adhésion au groupement de commande pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) pour la période 2024/2027	A l'unanimité
➤ Terrain du Bréau sans Nappe; Parcelle cédée à la commune	A l'unanimité
➤ Investissement 2023— Ouverture de crédit	A l'unanimité
➤ Remboursement de frais	A l'unanimité
➤ Tarifs cimetière(avec intégration du nouveau tarif pour les cavurnes	1 abstention 12 pour



La mairie vous informe

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 22 mars 2023

➤ Ouverture d'un poste d'adjoint administratif	A l'unanimité
➤ Création de la distinction de citoyen d'honneur	A l'unanimité
➤ Attribution de la distinction de citoyen d'honneur	A l'unanimité
➤ Subvention SPA	2 abstentions 10 pour
➤ Désignation des délégués au SEASY	A l'unanimité

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2023

➤ Compte de gestion M57	A l'unanimité
➤ Approbation du compte administratif 2022	A l'unanimité
➤ Affectation du résultat	A l'unanimité
➤ Vote du Budget Primitif 2023	A l'unanimité
➤ Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement	A l'unanimité
➤ Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	2 abstentions 1 contre 10 pour
➤ Vote des taux d'imposition 2023	1 contre 1 abstention 11 pour
➤ Subvention Imagin'R 2023/2024	A l'unanimité
➤ Subventions aux associations communales	3 contre 10 pour
➤ Tarifs location de la salle polyvalente	1 contre 1 abstention
➤ Subvention ligue contre le cancer	1 contre
➤ Autorisation de signature pour le renouvellement de la convention de mission d'accompagnement à la mise en place du règlement n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données	A l'unanimité

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 09 juin 2023 - 20 h 30

➤ Désignation des délégués aux élections sénatoriales (Procès Verbal complet disponible en Mairie)	A l'unanimité
--	---------------

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 09 juin 2023 - 21 h 15

➤ Vote des 3 taxes (annule et remplace la précédente)	1 contre 1 abstention 10 pour
➤ Allocations énergie 2023/2024	A l'unanimité
➤ Remboursement de frais	A l'unanimité
➤ Désignation d'un nouveau délégué à la mission locale de Rambouillet	A l'unanimité
➤ Désignation du coordinateur pour le recensement 2024	A l'unanimité
➤ Demande de subvention « amende de police » pour l'aménagement d'un abri bus	A l'unanimité

La mairie vous informe



RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 à BOINVILLE LE GAILLARD

Le recensement de la population, comment ça marche ?

Le recensement de la population est **OBLIGATOIRE** et concerne l'ensemble de la population vivant en France. Mais les années de recensement diffèrent selon les communes. Dans celles de moins de 10 000 habitants, **le recensement a lieu tous les 5 ans et toute la population est concernée.**

Comment se déroule le recensement ?

Vous êtes recensé en 2024, vous serez prévenu par la mairie et **par la visite à votre domicile d'un agent recenseur.**

- **Vous pourrez vous recenser en ligne, c'est simple et rapide** : répondez au questionnaire avec les codes indiqués sur la notice d'information qui vous sera remis par l'agent recenseur, et laissez-vous guider !
- **Vous ne pouvez pas répondre par internet**, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papiers. Vous conviendrez d'un rendez-vous pour qu'il vienne les récupérer. Vous pouvez aussi les envoyer à votre mairie.



L'agent recenseur est recruté par la mairie.
Vous pouvez le reconnaître grâce à sa carte tricolore. **Ne laissez rentrer chez vous que ceux munis de cette carte.**
Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.



Quand se déroule le recensement cette année ?

En 2024, le recensement se déroulera sur la commune de Boinville le Gaillard :

Du 18 JANVIER 2024 AU 17 FEVRIER 2024

Aux heures (journée ou soirée) où vous êtes susceptible d'être présents

Si vous êtes:

Étudiants : français ou étrangers en France pour au moins 1 an, vous devez vous recenser dans la commune où vous résidez pour vos études.

Communautés et militaires:

Si vous habitez au sein d'une communauté (élèves internes dans les établissements d'enseignement, militaires, personnes âgées en maisons de retraite, personnes hospitalisées en moyen ou long séjour, vous êtes directement recensé par l'Insee. Vous serez prévenu par le responsable de la communauté.

Habitations mobiles et sans abris :

Les habitations mobiles (forains, gens du voyage, etc.) et sans abris sont recensés tous les 5 ans par des agents recenseurs de la commune.



LES TRAVAUX À BOINVILLE LE GAILLARD

La Vidéo protection

Depuis le **début de cet été**, les **caméras de vidéoprotection** ont été mises en place et sont maintenant pleinement opérationnelles.

Une **démonstration et une formation** ont été faites, **aux personnes habilitées à visionner les images lors des réquisitions de la gendarmerie**, par la société installatrice.

La **gendarmerie d'Ablis** a été conviée à cette démonstration.

Une première réquisition d'images a été demandée début septembre.



Nos caméras fonctionnant en grande partie avec des batteries, nous avons étendu les plages de fonctionnement de l'éclairage public pour qu'elles fonctionnent toute la nuit.

Une aberration économique et écologique allez vous nous dire et ce n'est pas faux, mais elle sera de courte durée par **l'arrivée de l'éclairage LED...**



...L' éclairage LED arrive

Ce réaménagement des plages horaires pour la vidéoprotection n'a finalement été fait que pour devancer de quelques mois, **l'arrivée sur l'ensemble de Boinville et ses Hameaux de l'éclairage LED.**

Vous allez voir apparaître sur ce **mois d'octobre de nouvelles lanternes LED**, plus économes en énergies et disposant d'une **programmation lumineuse en fonction de l'heure de la nuit.**

L'intensité lumineuse sera optimale et programmée à **90% de sa capacité, aux moments nécessaires à savoir à la levée du soleil et en début de soirée**, puis **diminuera dans la nuit** pour passer **à 50% puis 10%** de puissance d'éclairage.

Même si ce nouveau mode de fonctionnement nécessite de garder l'éclairage allumer toute la nuit, il sera malgré tout **moins énergivore que le précédent éclairage.**



Pour le financement de ces travaux, outre la part revenant à la commune, nous avons bénéficié des subventions suivantes :

➤ **Vidéoprotection**: Montant des travaux HT: 57 590,00 €

DETR (Dotation de l'Équipement des Territoires Ruraux) :	Région Ile de France
Taux de la subvention: 35 % Montant de la subvention : 20 156,00€	Taux de la subvention: 30 % Montant de la subvention : 17 277,00€

FIPD: Subvention difficile à obtenir pour les communes rurales, néanmoins nous l'avons demandé et l'espérons. Nous ne l'avons pas obtenue, l'État privilégiant les « zones tendues » mais également les villes devant recevoir les Jeux Olympiques en 2024.

➤ **Éclairage public** : Montant des travaux HT: 72 044,00 €

Programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matières de voiries et réseaux divers (VRD):

Taux de la subvention: **70 %**

Montant de la subvention : 50 430,80 € arrondi à 50 431,00 €



Les travaux à Boinville le Gaillard (suite)

Cimetière...Reprise des concessions

Lancée en novembre 2019, la reprise des concessions réputées à l'état d'abandon a débuté le **18 septembre 2023** par le **carré C** ainsi que le **démontage de la petite chapelle** située au fond du cimetière.

Un **arrêté de péril** avait été pris par le Maire, car la **structure de la chapelle** était devenue trop **dangereuse** pour les personnes qui visitent le cimetière, mais également un **risque de chutes sur les tombes environnantes**.

Quinze concessions sont concernées par cette première phase de reprise.

Les ossements restant lors des l'exhumations seront placés dans des reliquaires et déposés dans le nouvel ossuaire communal.

Deux cavurnes ont également été mise en place dans le cimetière.

Une **cavurne** est une **petite concession enterrée pouvant contenir 4 à 5 urnes** et pouvant être recouverte d'une sépulture. Elles ont été implantées aux abords proches des columbariums.



Place du Monuments aux Morts

Fin septembre, les travaux de la **réhabilitation de la place du Monument aux Mort** ont débuté par la suppression des arbres, le démontage du monument et le début des travaux de génie civil.

La nouvelle disposition de **cette place fera maintenant la part belle au monument et a des espaces enherbés** et non plus à la voiture.

De nouveaux arbres ainsi que divers végétaux seront plantés.

Un nouvel espace de stationnement **aménagé en bataille** se retrouve maintenant ruelle du Charron.



Le nombre de place sera **approximativement le même qu'avant**. Nous comptons sur le civisme de chacun pour que celles-ci ne soient pas bloquées à longueur de journée voir de semaine.

La fin des travaux est prévu pour fin novembre. Le réaménagement de cette place a été rendu possible grâce au **Contrat rural qui a été signé avec la Région et le Département** et couvre 80% des dépenses HT.

Pour rappel: le chemin piétonnier menant au terrain multisport à Bretonville, la réfection de la mairie (sol, mur, chauffage), la mise en place de serrures électroniques sur les bâtiments municipaux ainsi que la réfection des sanitaires ont pu être réalisé grâce à ce contrat rural.



La mairie vous informe

Cessions à la commune de la voirie des résidences Le Paray, Les Jardins et Les Lys



C'est avec plaisir que la municipalité peut enfin annoncer la **cession des ces trois résidences**, après **6 années** de démarches administratives.

En **juin 2017**, les Présidents des Associations Syndicales Libres des lotissements (3 résidences) ont fait une demande au Maire afin de lui céder les voiries des dits lotissements.



En **novembre 2017**, par délibération, le conseil municipal autorise le maire à entreprendre les démarches auprès d'un notaire, pour la cession des voiries des résidences à la commune, **pour l'Euro symbolique**.

du dossier chez le notaire, la **voirie de la Résidence « Le Paray »** est cédée à la commune.

En **mai 2019**, soit près de deux ans après l'ouverture



Il faudra encore 4 ans,

pour qu'enfin **le 15 juin 2023**, ce dossier soit clos, après beaucoup de tracasseries administratives, et que **les voiries des Résidences « Les Jardins » et « Les Lys »** soient enfin cédées à la commune.

Les voiries de ces trois résidences font désormais parties du domaine privé de la commune. Celle-ci devra en assurer l'entretien.



LOTISSEMENT « Le Village »



Pour répondre aux habitants qui se questionnent sur l'avancement du **lotissement "le village"**, chemin de la Mare du Bois, voici un point de la situation.

- **En février 2022**, la Mairie délivre au lotisseur, après instruction, l'arrêté pour le Permis d'Aménager
- **En avril 2022**, trois recours gracieux ont été déposés auprès de la mairie.
- **En juillet 2022**, n'ayant pas eu de réponse favorable de la mairie, un recours auprès du Tribunal Administratif a été déposé par un seul requérant, les deux autres n'ayant pas donné suite.
- **par un jugement du 16 mai 2023**, le Tribunal Administratif de Versailles a débouté le requérant en rejetant tous les arguments qu'il avait invoqués. Il a donné raison à la mairie et confirmé le bien fondé du permis attaqué.

Le requérant a été condamné à payer **1200 €** à la Commune et au lotisseur.

- **En juillet 2023**, le requérant a interjeté appel du jugement rendu le 16 mai 2023 auprès de la Cour administrative d'appel de Versailles. **Cette instance est en cours.**



La mairie vous informe



Mme Florence GHILBERT, nouvellement nommée **Sous Préfète de l'arrondissement de Rambouillet** a souhaité rencontrer les élus de toutes les communes dépendant de sa sous-préfecture.

Nous l'avons reçue le **05 septembre 2023**, afin de lui faire découvrir notre commune et discuter avec elle des différents dossiers en cours.

Les « Bons de chauffage 2023 »

Dans le cadre de ses missions d'aide sociale, la **Commission Communale d'Aide Sociale** (CCAS) renouvelle son aide financière visant à faciliter le paiement des factures liées à l'énergie par la distribution de « **bons de chauffage** ».

Cette aide concerne les personnes âgées ayant peu de ressources et elle est soumise à conditions.

Sensible au contexte économique actuel ainsi qu'aux difficultés énergétiques, la CCAS a acté l'augmentation de cette aide facultative, portant ainsi les **bons de chauffage** à un **montant forfaitaire annuel de 170 €**.



Conditions d'attribution :

- Habiter Boinville le Gaillard ou ses hameaux.
- Avoir 60 ans minimum.
- Fournir l'avis d'imposition de l'année 2023, **la ligne indiquant le montant net avant corrections ou impôts soumis au barème doit être égal à 0,00 €.**

Une seule allocation est attribuée par foyer.

Si l'un des critères n'est pas rempli l'allocation « Bon de chauffage » peut être, après étude du dossier, non allouée.

Les personnes concernées doivent déposer leurs demandes en mairie avant le :

15 décembre 2023

Le repas de nos anciens.

Les membres de la CCAS se sont rassemblés afin d'organiser le **repas de fin d'année de nos anciens**.

Les invitations seront distribuées fin septembre,

Cette invitation est soumise à conditions :

- Habiter Boinville le Gaillard ou ses hameaux.
- Être inscrit sur les listes électorales de la commune.
- Être âgé de 65 ans et plus.

Le repas aura lieu le Samedi 02 décembre 2023.

Si vous souhaitez partager un moment de convivialité autour d'un bon repas, nous vous remercions de répondre, en retournant le coupon réponse à la mairie, avant le **vendredi 10 novembre 2023**.



Nous vous attendons nombreux !!!



La mairie vous informe

Le dispositif YES+

Une nouvelle plateforme d'inscription pour seniors et étudiants.

Le département souhaite faire évoluer les modalités d'organisation YES+ dans l'objectif :

- ⇒ D'en faciliter la gestion pour les partenaires,
- ⇒ De développer le parcours et l'accompagnement des étudiants,
- ⇒ D'améliorer le repérage des personnes isolées avec l'aide de l'ensemble des acteurs locaux,
- ⇒ D'encourager les dynamiques sur les territoires visant à lutter contre l'isolement,

Dans ce cadre, l'offre est progressivement portée par l'Agence Autonomy.



Le **Département des Yvelines et l'Agence Autonomy facilitent l'accès des seniors et les candidatures des étudiants au dispositif YES+**, en créant une plateforme unique d'inscription : <https://www.oyesplus.fr/>

Créé en 2020, **YES+ (Yvelines Étudiants Seniors+)** a pour objectif de lutter contre l'isolement des seniors et proposer aux étudiants un job rémunéré et solidaire.

Depuis, le **YES+** n'a eu de cesse de se renouveler tant ce dispositif répond aux besoins identifiés sur le territoire.

Grâce à des visites et/ou des appels de convivialité réalisés par des étudiants, les seniors bénéficient de véritables interactions sociales, essentielles pour leur bien-être.

Les lycéens de plus de 16 ans et les étudiants peuvent candidater.

Gratuit pour les seniors, YES+ est désormais déployé toute l'année.

Vous êtes étudiant :

Candidatez au dispositif YES+ : créons ensemble des liens intergénérationnels !

Vous recherchez un job rémunéré et solidaire ?

Vous avez plus de 16 ans et êtes étudiant, lycéen ou vous envisagez une reprise d'études (moins de 26 ans) ? Vous êtes sensible au bien-être des personnes âgées et avez des compétences en écoute, communication et partage ? Le poste d'**agent de convivialité** dans le cadre du programme YES+ est fait pour vous ! Dispositif du Département des Yvelines YES+ vise à créer des **liens intergénérationnels** en offrant aux seniors des visites et des appels de convivialité réalisés par des jeunes motivés, tout au long de l'année.



Avec **YES+**,
la solidarité c'est toute l'année !

ÉTUDIANTS :

Vous recherchez un job enrichissant ? Rendez visite à des personnes âgées !

SENIORS :

Envie de profiter de moments partagés ? Bénéficiez du dispositif gratuit YES+ !

Vos missions ?

- Effectuer des visites de convivialité chez les seniors
- Animer des activités ludiques et numériques pour stimuler et divertir les personnes que vous accompagnez
- Accompagner les seniors lors de promenades et sorties
- Passer des appels téléphoniques pour s'assurer que les seniors se portent bien.

Séniors et Étudiants : Pour vous inscrire, pour postuler, ou pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous sur <https://www.oyesplus.fr/>

INSCRIPTIONS : [oyesplus.fr](https://www.oyesplus.fr/)

Plus d'infos :
0805 38 39 49 (appel gratuit) | yesplus@yvelines.fr

Autonomy

Yvelines
Le Département

Vous y trouverez également le formulaire d'inscription en version papier.

Pour tous renseignements, contactez le numéro vert gratuit : 0805 38 39 49.



La mairie vous informe



Petit rappel sur les aboiements des chiens.

Nous vivons dans une commune rurale et partageons notre territoire avec nos animaux de compagnies.

A la campagne, **nous savons tous:**

**que les oiseaux et les coqs chantent,
que les chats se promènent et que les chiens aboient.**

Nous entendons, trop souvent, sur notre commune et ses hameaux des chiens aboyer sans cesse pendant l'absence de leur maître.

Nous vous rappelons que **vous êtes responsable**, aussi bien **du bruit** que votre chien peut **engendrer par ses aboiements**, que par **ses divagations dans les rues** ou de **ses agressions envers ses congénères voire aussi des humains** (enfants ou adultes) parce qu'il s'est sauvé ou que vous n'avez pas fermé votre propriété.

Pour une bonne entente de voisinage, voici quelques conseils et exemples d'aboiements de chien considérés comme nuisance sonore :

Les aboiements de chien vous semblent insupportables et répondent à l'un ou plus des critères suivants:

- ⇒ Le chien aboie tous les jours (**critère de répétition**)
- ⇒ Le chien aboie toute la journée dès que son propriétaire n'est pas là (**critère de durée du bruit**)
- ⇒ Le chien hurle à la mort (**critère d'intensité : le bruit est anormalement fort**)

dans un premier temps , allez voir le propriétaire pour qu'il fasse taire son animal, et rappelez lui, si nécessaire le code de bonne pratique (ci-dessous).

Si hélas rien y fait vous êtes en droit de porter plainte auprès de la Gendarmerie

Le code de bonne pratique

Vous êtes propriétaire de l'animal ou celui-ci est sous votre garde, vous devez faire en sorte que l'animal n'aboie plus où que dans de rares moments, (lorsqu'il fait son rôle de gardien par exemple..).

L'aboiement de chien n'est pas interdit. Néanmoins, **il doit rester de faible intensité.** Il est considéré par le Ministère de la Santé comme gênant au-delà de 5 décibels le jour entre 7 h et 22 h et de 3 décibels la nuit de 22 h à 7 h.

En tant que propriétaire, vous devez trouver la solution pour minimiser les aboiements et le voisinage doit aussi de son côté faire preuve de tolérance.

Pour le bien-être de tous et de nos amis les chiens.





La mairie vous informe

Service administratif



Laura OULD-TATA

En poste depuis 2008, en temps que secrétaire de mairie, elle est à ce jour **Secrétaire générale, titulaire**.

Sa mission principale est d'assurer tout l'administratif qu'implique le bon fonctionnement d'une mairie : gestion de l'état civil, gestion du budget communal, comptabilité courante, suivi de dossiers d'urbanisme

La mission d'officier d'état civil est assurée sous le contrôle du Maire.

Elle est l'interlocutrice privilégiée des demandes administratives des Boinvillois.

Elle assure également le secrétariat et la gestion du

SIVOS de la pointe du diamant.

Les employés communaux

Claire GARROS

Adjointe administrative, contractuelle

La charge administrative est devenue très importante. Afin d'aider Laura OULD-TATA dans différentes tâches administratives, notamment en urbanisme (saisie des demandes, envois aux différentes instances), Claire GARROS a rejoint les employés de la commune **le 9 mai 2023**.



Service technique



Jean-Jacques JASINSKI

En poste depuis juillet 1993. Il est **Agent technique titulaire**

Il assure depuis la **rentrée scolaire 2023/2024, pour le compte du SIVOS de la Pointe du diamant le transport scolaire**, en remplacement de Bruno Solvet parti à la retraite.

Il complétera son temps de travail pour assurer l'entretien de la commune pour des missions multiples : l'entretien des espaces verts, des plantations diverses, la tonte des pelouses, l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux.

Bruno SOLVET avait rejoint la commune en 2001. Il assurait le transport scolaire et l'entretien de la commune en collaboration avec Jean-Jacques JASINSKI.

Au 1er juillet 2023, il est parti pour une retraite bien méritée.



Tony HUBERT

Dans un premier temps, il a été détaché de **l'association « Chantier Yvelines »** en temps que saisonnier pour l'entretien des espaces verts et autres travaux si nécessaire.

Au 1er septembre 2023 il est devenu **Agent technique contractuel de la commune**.

Ses missions seront multiples : il assurera l'entretien des espaces verts, des plantations diverses, la tonte des pelouses. Il sera également en charge de l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux.

Thomas DOMPS - Saisonnier



Fort de son expérience en **août 2022 pour l'entretien des espaces verts**, Thomas a de nouveau postulé en 2023. Compte tenu de la charge de travail, il a accepté cette **mission du 19 juin au 30 septembre 2023**, en collaboration avec Jean-Jacques JASINSKI et Tony HUBERT

La mairie vous informe



FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET 2023

Comme à chaque veille de **Fête Nationale**, le **feu d'artifice et la retraite aux flambeaux** vous ont été offerts par la Mairie.

Le spectacle pyrotechnique a été tiré par **Thomas HAROUN**, premier adjoint au Maire, assisté cette fois-ci par **Mazid CALAS**, conseiller municipal.



Cette année, le feu d'artifice a été tiré par Thomas HAROUN avec toutes les autorisations nécessaires. Merci Messieurs et à l'année prochaine pour de beaux tableaux et bouquets pyrotechniques



Le **SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023**, dans le cadre des **Journées Européennes du Patrimoine 2023**,

l'**Église Notre Dame de l'Assomption** à Boinville le Gaillard, a ouvert ses portes de 9 h à 12 h.

Une vingtaine de personnes sont venues la visiter.

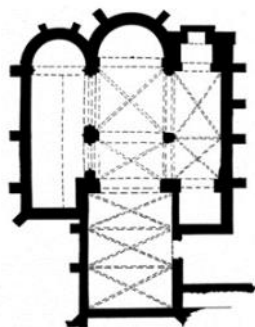
L' **Église Notre-Dame de l'Assomption** est une église catholique paroissiale. Elle dépend de la paroisse d'Ablis, Diocèse de Versailles. La paroisse est desservie dès 1168 (XII^e siècle)



Elle fut construite dans la **première moitié du XI^e siècle**, sur les ruines d'un édifice, qui fut détruit lors des **invasions normandes**. Les **prolongements de la nef** et la **porte d'entrée ogivale** datent des **reconstructions opérées après la guerre de Cent Ans (XV^e siècle)**.



Description architecturale:



Plan : Église orientée construite selon un plan allongé. Une **nef à trois vaisseaux** se termine par une **abside semi-circulaire**.

Élévation intérieure : La nef est couverte d'une voûte d'ogives.

Élévation extérieure : La nef est flanquée d'un **clocher à toit à longs pans** et recouverte par un **toit à croupe ronde** au niveau du chevet. Les **bas-côtés** sont couverts d'un **toit perpendiculaire** à celui du vaisseau principal, une caractéristique des églises du sud des Yvelines. La **tour-clocher** est percée de **baies géminées en arc brisé avec abat-sons**.

Elle est inscrite à l'inventaire des **Monuments historiques** depuis **février 1950**

C'est la commune qui en est propriétaire et doit en assurer l'entretien.



La mairie vous informe



Changement d'emplacement du défibrillateur DAE

Coup de chaud sur le défibrillateur ! Initialement placé en plein soleil sur la façade de la Mairie, nous l'avons désormais placé à l'abri. Il est sur le muret à gauche du parking de la Mairie quand on tourne le dos à cette dernière, à côté du panneau de publications.

Quelques rappels de priorités en cas

d'urgence cardiaque. 3 gestes = 1 vie

Appeler le 15, 18 ou 112

Masser. Vidéo : [Massage cardiaque, mode d'emploi \(avec la @CroixRougeFR\) - Le Magazine de la Santé - YouTube](#) (ou autre vidéo)

Défibriller avec le DAE. Bouton ON pour mettre en route et suivre les consignes vocales enregistrées qui expliquent la procédure. (Attention, retirer bijoux et soutien-gorge contenant du métal)

Et n'oubliez pas : continuer à masser entre deux décharges jusqu'à l'arrivée des secours. Calme et silence seront vos meilleurs alliés.



Changement de l'emplacement de la boîte aux lettres

L'abri bus situé sur la place du Monument aux Morts devant être démoli, la boîte aux lettres a dû être déplacée.

Plus accessible, plus cohérent, la boîte aux lettres est désormais située sur le [parking de la Mairie](#) et sur le [trajet de l'école](#), à droite en tournant le dos à la Mairie.



Les Yvelines font leur cinéma

Le **dimanche 27 août 2023**, pour leur **12^{ème} édition**, les **Yvelines font leur cinéma** ont proposé au Boinvillois une **séance en plein air**.



Le Département des Yvelines marque sa présence au plus près des habitants et **apporte le 7^e art principalement dans les communes rurales ou les quartiers prioritaires de plus grandes villes**.

Cet été, du **18 août** au **9 septembre**, l'événement a été proposé, dans **68 communes yvelinoises**. Chaque séance, **gratuite**, est organisée **en plein air à la tombée de la nuit**, pour un

public confortablement assis dans un **transat aux couleurs du Département**.

Les Boinvillois ont pu profiter d'un **programme complet tout au long de l'après-midi au terrain multisport de Bretonville**. L'association **ECTM** (Ensemble C'est Tellement Mieux) s'y est installé pour des jeux et structures gonflables pour les enfants et le food-truck de **KANTINEA** était présent pour proposer goûter et collations.



Et **en fin de journée**, la projection sur **grand écran gonflable**, du film « **30 JOURS MAX** » a réuni environ **67 personnes** qui ont profité de ce moment de détente, malgré un fond de l'air très frais.

En **préambule de la projection**, des **animations** ont été proposées avec des **anecdotes sur le film** qui a été projeté. Le public a participé à un **quizz** lui permettant de gagner des petits cadeaux.





Du côté des associations...



« Ensemble C'est Tellement Mieux » (ECTM)



Le **dimanche 27 août 2023** en début d'après-midi, et après des vacances bien méritées, nous avons été ravies de vous retrouver sur le **terrain multisports à Bretonville**, pour un **moment dédié aux enfants avec les structures gonflables** tant attendues.



La rentrée nous a amené à vous proposer:

Samedi 23 septembre 2023, à Paray-Douaville

Un après-midi **Jeux vidéo** de 14h à 17h
et la **Reprise du chant intergénérationnel** à 18h



Nous espérons vous voir aussi nombreux pour les événements suivants à venir:



Dimanche 22 octobre 2023, à Boinville-le-Gaillard
Spectacle d'Halloween par **La Comedia del Ablys**

Mardi 31 octobre 2023, à Orsonville
Chasse aux bonbons suivie d'un
goûter horifique



Et après... Des jeux de société, des activités manuelles autour de Noël et une balade culturelle !

Nous vous rappelons que nos événements sont toujours ouverts aux habitants des quatre communes (Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gaillard, Orsonville et Paray-Douaville) et ce peu importe où ils se déroulent.

N'hésitez pas à nous envoyer un petit mail à l'adresse ectm78660@gmail.com ou à nous contacter via notre compte Facebook « Ensemble c'est tellement mieux ».

Et faites nous signe, si jamais vous voulez donner un coup de main, même ponctuellement.

À très bientôt !

Anne, Frédérique, Christel et Céline



Le **Club des Hirondelles** se réunit tous les **lundi après-midi à la salle polyvalente**. Cette association regroupe actuellement des Boinvillois(es) mais aussi des habitants d'Ablis, Corbreuse, Dourdan et bien d'autres communes qui se retrouvent autour de **jeux de société divers et variés**, et pour **papoter autour d'un goûter**.

Boinvillois et Boinvilloises venez nombreux, car actuellement Le **Club des Hirondelles** compte plus de membres extérieurs à la commune que d'habitants de Boinville. Vous y passerez de bons moments. Et pour que le Club des Hirondelles perdure et ne fonctionne pas qu'avec des membres extérieurs, ce qui à terme sonnerait sa fermeture.

Les conditions d'adhésion au club des hirondelles :

Avoir 60 ans et payer une adhésion annuelle minime.

Pour de plus amples renseignements contacter :

Madame Margareth DUMAS au 06 86 01 92 56



C'est la rentrée littéraire à Boinville

Un nouveau choix de livres est à votre disposition à la bibliothèque de Boinville.

➤ **Pour les férus de polars/thrillers :**

Les nouveautés d'auteurs confirmés et plébiscités par vous :



Sur la dalle de Fred VARGAS

un polar qui repose sur des imbrications d'histoires, de destins, de légendes locales ici bretonnes.

Un œil dans la nuit de Bernard MINIER



un face à face angoissant par le maître du thriller.

Un cimetière dans le cœur de Ian RANKIN



personne n'échappe à la justice, pas même l'inspecteur Rebus



Toutes blessent, la dernière tue
de Karine **GIEBEL** :

un livre coup de poing qui vous donnera des insomnies



L'étoile du désert de Michael CONNELLY

une nouvelle enquête de Bosch et Ballard
pour que justice soit faite

Une saison pour les ombres

de R.J. ELLORY

une enquête au Canada autrefois
pays des Inuits



La faille de Franck THILLIEZ

la frontière entre la vie et la mort est peut-être plus trouble qu'il n'y parait,
une enquête de Sharko



Du côté des associations...



C'est la rentrée littéraire à Boinville (suite)

Deux nouveaux auteurs :



Coup de pelle d'Alice POL

son premier thriller dans un village de montagne isolé par la neige

Le chant des innocents de Piergiorgio PULIXI

la première enquête de Vito Strega, un thriller qui interroge les notions de bien et de mal



➤ Quant aux amateurs de romans ils ne sont pas oubliés dans la sélection :

Un abri de fortune d'Agnès LEDIG

« certains lieux ont le pouvoir secret de nous reconstruire »



De nulle part les oiseaux surgissent de Claire LÉOST

un récit haletant qu'on imagine sans peine décliné en série



Petite sale de Louise MEY

une œuvre noire et féministe en Picardie rurale en 1969

Le médecin de Cape Town de E.J LEVY

roman inspiré de l'histoire vraie du docteur James Miranda Barry né Margaret Anne Bulkley



Âme brisée d'Akira MIZUBAYASHI

un roman superbe sur la transmission et la musique



A dieu vat de Jean-Michel GUENASSIA

l'épopée d'un siècle

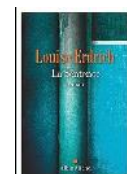


L'épaisseur d'un cheveu de Claire BEREST

implacable trajectoire tragique qui ausculte notre part d'ombre

La sentence de Louise ERDRICH

un conte à plusieurs facettes qui se confronte aux fantômes de l'Amérique : le racisme et l'intolérance



Claudine DOMPS, Jacotte GARNIER et Anne VEREECKE vous attendent

le samedi de 14h30 à 16h30 (sauf période de vacances scolaires) . La bibliothèque est située à côté de la Mairie

Information: vous retrouverez bientôt, près de la mairie, la boîte à livres qui sera **déplacée définitivement, aux abords de la mairie**



SALON DES LIVRES ET DES ARTISTES DE DOURDAN 2023
SAMEDI 18 NOVEMBRE et DIMANCHE 19 NOVEMBRE
SALLE DES FÊTES DE DOURDAN (ESSONNE)
ENTRÉE LIBRE de 10h à 18h

SALON DU LIVRE à DOURDAN

Le Salon des Livres et des Auteurs de Dourdan se tiendra les **18 et 19 novembre 2023** dans la **salle des Fêtes de Dourdan** (Essonne).

Plus de 80 auteurs pour enfants et adultes présenteront leurs œuvres. Expositions, conférences, rencontres d'auteurs et d'illustrateurs, ateliers de gravure, concours d'écritures et de dessins, spectacles...

Le Salon sera précédé par des rencontres entre auteurs et élèves des établissements scolaires de la région. **L'invité d'honneur sera l'écrivain David Le Breton.** L'entrée est libre et gratuite de 10h à 18h.

Renseignements et inscriptions : Association "Tête de l'Art", **Mme COLIN** : 06 81 19 61 77 / **Mme DELAGE** : 06 61 23 94 58



Du côté des associations



Dimanche 10 septembre 2023

BROCANTE

Chaud, chaud, chaud ...
Bonne ambiance, de nombreux exposants,
des bonnes grillades et des superbes frites.
L'année prochaine, on installe la clim !!!



Une magnifique journée ponctuée de
jeux pour les petits, d'un bon repas pour
les plus grands, d'un magnifique
orchestre et clôturée par un traditionnel
feu de la Saint Jean, vivement l'année
prochaine.

**Important,
n'oubliez pas,
notez sur votre
agenda.**

Tennis de table

**Samedi
18
novembre
2023**

**Soirée
Beaujolais
Boinville
le
Gaillard**

Equipe de France ??? non, mais montée de division, oui ...
Venez nous rejoindre tous les lundis et vendredi de 20h00 à 22h00 aux services techniques.





Les Écoles du SIVOS

École élémentaire à Boinville le Gaillard



De gauche à droite: Mme BONVENTURA Alexandra, Mme LOUEDEC Alexane, Mme PICKARD Samantha, Mme LEGARDINIER Nathalie et Mme NORESKAL Audrey

Vous aurez remarqué l'absence de M. TROUFLÉAU ! En effet, celui-ci a demandé sa mutation après quinze années passées à Boinville. Il est parti enseigner à des Petites Section sur Rambouillet. **Nous lui souhaitons tous nos vœux de réussite à ce nouveau poste.**

Dès la fin de l'année scolaire 2022/2023, le **Rectorat de Versailles** nous annonçait l'**ouverture d'une 4^{ème} classe à la rentrée 2023/2024**, à l'école élémentaire de Boinville le Gaillard.

Cette ouverture de la 4^{ème} classe permet aujourd'hui de répartir les élèves sur 1 ou 2 niveaux.

CP: Mme **NORESKAL Audrey** - Directrice et enseignante [effectif **18** élèves]

Mme **BONVENTURA Alexandra** - enseignante. Elle remplace Mme NORESKAL les jeudis

CE1 /CE2: Mme **LEGARDINIER Nathalie** enseignante [effectif **20** élèves]

CE2/CM1: Mme **LOUEDEC Alexane** - enseignante [effectif **20** élèves]

CM1/CM2: Mme **PICKARD Samantha** - enseignante [effectif **20** élèves]

AESH: Mme **MATHEY Christine** - Accompagnante d'Élèves en Situation de Handicap)

Mme **FERREIRA Manuela**
Agent technique

En charge de la restauration et de l'entretien des locaux de l'école, cantine et accueil de loisirs.



De gauche à droite: Mme PERREIRA Juliana, Mme FOURET Peggy, Mme LE FOLL Sylvia, Mme JASINSKI Anne

École maternelle à Allainville aux Bois

PS/GS : Mme **FOURET Peggy** - Directrice et enseignante [effectif **13** élèves]

MS : Mme **JASINSKI Anne** - enseignante [effectif **18** élèves]

ATSEM : Mme **PEREIRA Juliana**
Mme LE FOLL Sylvia

(Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles).



CENTRE DE LOISIRS

Résumé des vacances d'été du centre de loisirs à Boinville.

Cet été, nous avons composé avec une météo très changeante en passant du très chaud, au trop humide, puis au trop frais avant de revenir à une météo très estivale.

Malgré ces fluctuations, la **trentaine d'enfants par jour** a bénéficié de journées bien remplies tout au long de leurs vacances.

La **première semaine**, sur le thème des **Super Héros**, les enfants ont pu déterminer quel était son **Super Héros**, créer sa propre tenue et participer aux olympiades des Héros.

La **seconde semaine**, était elle, sous le thème du **monde fantastique** avec sa chasse aux trésors, son petit déjeuner fantastique, son casino des Goblins ou encore sa veillée loup garou.

La **dernière semaine de juillet** était sous le **signe des contes**. Il était une fois, une semaine ponctuée de différentes **activités manuelles et physique**, avec du **théâtre**, des **contes** et de la **pâtisserie**.

Le **jeudi 27 juillet**, une **grande soirée avec les parents** a clôturé ce mois de juillet.

Les **parents et leurs enfants** ont pu se **confronter en équipes sur des jeux musicaux**, de **mimes** ou encore **d'observation** autour d'un **repas partagé** et convivial.



Les **Vainqueurs** ont eu le droit à leur affiche le « **Mur des Vainqueurs été 2023** ».

Après 3 semaines de fermeture et de repos, l'équipe (trombinoscope page suivante) est **revenue en forme** pour relancer les **2 semaines de pré-rentree** sur le thème du **monde vidéo ludique**.

Des tournois de mini jeux en fil rouge, avec de **nombreuses sorties** (promenade en forêt, cinéma à Chartres et à Papéa Parc au Mans), des jeux de sociétés, de danse, musicales ou encore sportifs.

Pour la période des vacances de la Toussaint, les inscriptions sont en cours,
jusqu'au mercredi 11 octobre 2023.



L'EQUIPE D'ANIMATION DU CENTRE DE LOISIRS



Arnaud JULIEN

*Directeur du centre de loisirs
Adjoint administratif du SIVOS.*



Anne-Karine LELONG

Directrice adjointe



Émilie MURÇA

Animatrice



Corenthin LEMAIRE

Animateur



Delphine HÉNAUT

Animatrice



Manuela FERREIRA

Agent de restauration

Pour la rentrée 2023/2024, un nouveau prestataire **CONVIVIO** a été sélectionné pour la **restauration scolaire**. Un marché d'appel d'offres lancé avec les communes d'Ablis, Prunay en Yvelines, Saint Martin de Brethencourt, Ponthévrard, et le **SIVOS de le Pointe du Diamant** (Orsonville, Paray Douaville, Allainville aux Bois et Boinville le Gaillard).

Les **menus du jour** ou sur plusieurs semaines peuvent être consultés sur un site dédié <https://www.clicetmiam.fr/>. Les parents des élèves peuvent s'y connecter en se créant un compte.

Durant le **l'été 2023**, l'école maternelle **d'Allainville aux Bois** a été dotée par le SIVOS de la Pointe du Diamant d'un **TNI** (Tableau Numérique Interactif). L'école a également été **raccordée à la fibre**.

La PAC (Pompe à Chaleur) d'Allainville aux Bois est tombée en panne l'hiver dernier et elle n'est pas réparable. Un marché d'appel d'offre a été lancé pour son remplacement.



Le tri : les bons gestes



Votre geste constitue un pré-tri. La qualité de ce tri est essentielle pour la suite du processus. Pour pouvoir être recyclés, les emballages ne doivent pas être mélangés aux ordures ménagères. Ils ne doivent pas non plus être imbriqués les uns dans les autres (exemples : une bouteille en plastique dans une boîte de céréales ou bien dans une boîte en métal...) car la séparation technique des emballages au centre de tri est difficile à réaliser. Le tri optique ne reconnaît que l'emballage extérieur.

Résultat, les imbriqués sont considérés comme du refus et finissent à l'incinération.

Il en est de même pour les bouteilles en plastiques

Lorsque vous **triez vos bouteilles en plastiques** pensez à les **compacter, écraser en vertical** et **non pas jeter tel quel ou écrasées à plat**.

Une bouteille en plastique sera moins bien détectée par les capteurs optiques, si elle est jetée sans compactage, car elle roulera sur les tapis, et sera confondue avec d'autre objet si elle est écrasée à plat.



Au FINAL dans l'ordre de préférence :

- Une bouteille **écrasée en vertical** = **95%** de détection → recyclage machine
- Une bouteille **non-écrasée** = environ **80%** de détection
- Une bouteille **écrasée à plat** = environ **50%** de détection car non orientée sur les séparateurs optiques



Cependant les bouteilles non écrasées ou écrasées à plat seront quand même valorisées et n'iront pas au refus incinéré. Mais elles nécessiteront une opération manuelle des trieurs et ralentissent le débit du tri.



- 1 J'alterne matières sèches et matières humides.**
Pensez à varier au maximum les déchets déposés :
- ✓ secs et humides
 - ✓ fins et grossiers
 - ✓ cuisine et jardin

Pour les déchets de jardin, pensez au paillage ou intégrez-les progressivement dans votre composteur.

- 2 Je brasse mon compost pour l'aérer au maximum.**
L'aération favorise et accélère la dégradation des matières :
- ✓ Pensez à brasser régulièrement le contenu, à l'aide d'une fourche par exemple, pour éviter le tassement et l'asphyxie du compost.
 - ✓ L'apport modéré de petits branchages ou déchets épais permet aussi de faciliter l'aération naturelle du compost.

- 3 Je vérifie l'humidité.**
Le compost doit être ni trempé, ni sec.

Protégez votre compost des intempéries (pluie, soleil) pour maintenir un bon taux d'humidité.

CONSEILS D'UTILISATION

En rempotage
1/3 de compost pour
2/3 de terreau

Pour le jardin

En surface entre les rangs de légumes, au printemps.
Au pied des arbres et des plantes d'ornement.
Enfouir le compost par griffage de mars à novembre et pailler pour éviter son dessèchement et favoriser le travail des vers de terre.

Vous souhaitez vous équiper d'un composteur !
Rendez-vous dans l'onglet Démarches de notre site internet
www.sictomregionrambouillet.com

MÉMO COMPOST

QUE METTRE DANS UN COMPOSTEUR ?

50 % déchets humides
(Azote)

- ✓ Épluchures de fruits et légumes
- ✓ Marc de café et sachets de thé
- ✓ Fruits et légumes abîmés
- ✓ Coquilles d'œufs broyées
- ✓ Fleurs coupées, plantes d'intérieur

50 % déchets secs
(Carbone)

- ✓ Papiers kraft
- ✓ Cartons bruns (rouleaux de papier toilette)
- ✓ Petites branches, brindilles
- ✓ Feuilles mortes
- ✓ Essuie-tout, mouchoirs
- ✓ Journaux
- ✓ Boîtes d'œufs découpées (en carton sans les étiquettes)

JE NE METS PAS

- ✗ Restes de viande et de poisson
- ✗ Plastiques (même avec mention bio-dégradables)
- ✗ Laitages, restes de fromage
- ✗ Coquilles de fruits de mer
- ✗ Excréments d'animaux
- ✗ Mégots de cigarette

➔ Vous avez besoin d'information complémentaire ?
Contactez le SICTOM de la Région de Rambouillet
www.sictomregionrambouillet.com
contact@sictomrambouillet.fr

N° Vert 0 800 49 50 61





La REGION ILE de France vous aide...

Infos diverses



Pour accompagner les foyers franciliens les plus vulnérables face à l'augmentation des coûts de l'énergie, la Région et l'Union européenne lancent le « Coup de pouce énergie ». D'un montant de **250 euros**, cette nouvelle aide est disponible dès maintenant.

➤ Le Coup de pouce énergie, c'est quoi ?

Le Coup de pouce énergie est une **aide de 250 euros** :

- **Réservée aux habitants de l'Île-de-France**, vous devez déposer en ligne votre avis d'imposition 2022 sur vos revenus 2021 et un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- **Accordée en fonction des revenus et de la composition du foyer**, vous ne devez pas dépasser un plafond de revenus variable selon le nombre de personnes du foyer),
- **Versée sur un compte bancaire français uniquement**,



➤ Vérifiez votre éligibilité au Coup de pouce énergie

Pour savoir si vous avez droit au Coup de pouce énergie, **vous devez vous baser sur votre « revenu fiscal de référence »**, qui est calculé à partir de :

- **Votre avis d'imposition 2022 sur vos revenus 2021**,
 - **La composition de votre foyer, exprimée en unités de consommation (UC)** :
 - 1re personne du foyer = 1 UC • 2e personne = 0,5 UC • Autres personnes à charge = 0,3 UC par personne
- Pour bénéficier du Coup de pouce énergie, **vos ressources annuelles ne doivent pas dépasser les montants indiqués dans ce tableau :**

Vous vivez seul(e)	Vous vivez en couple	Unités de consom. (UC)	Plafond à ne pas dépasser
Personne seule		1	14 802€
Personne seule avec 1 enfant	Couple	1,5	22 203€
Personne seule avec 2 enfants	Couple avec 1 enfant	1,8	26 643,60€
Personne seule avec 3 enfants	Couple avec 2 enfants	2,1	31 084,20€
Personne seule avec 4 enfants	Couple avec 3 enfants	2,4	35 524,80€
Personne seule avec 5 enfants	Couple avec 4 enfants	2,7	39 965,40€
Personne seule avec 6 enfants	Couple avec 5 enfants	3	44 406€

Vérifiez votre éligibilité et faites votre demande en ligne !

À demander avant le 31 octobre 2023.

Via le lien suivant : <https://www.iledefrance.fr/coup-de-pouce-energie>



Infos diverses

La REGION ILE de France
vous aide...



Île-de-France Mobilités encourage tous les Franciliens à **acheter un vélo** en leur accordant une aide cumulable avec celle de leur commune. De la **prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique** (jusqu'à **400 euros**) proposée depuis 2020 à la **prime à l'achat d'un vélo mécanique** (jusqu'à **100 euros**) pour les 15-25 ans depuis septembre 2023.

Pour plus d'informations : <https://www.iledefrance.fr/velo-elec>

Face à la **hausse des prix des carburants**, la **Région Île-de-France** soutient le pouvoir d'achat des Franciliens qui souhaitent **équiper leur véhicule à essence d'un boîtier E85 permettant d'utiliser du bioéthanol**.

Son aide est valable pour **l'achat d'un kit** et son **installation par un professionnel agréé**.

Pour plus d'informations : <https://www.iledefrance.fr/automobilistes-franciliens-une-aide-de-500-euros-pour-convertir-votre-vehicule-au-bioethanol>



Afin de favoriser l'usage de l'eau à la source, la **Région aide les particuliers à installer des récupérateurs d'eau de pluie enterrés, aériens ou en sous-sol** pour un usage sanitaire et/ou l'arrosage des jardins.

Pour plus d'informations : <https://www.iledefrance.fr/installation-de-recuperateurs-deau-de-pluie>

Aide à l'achat d'une alarme: La Région apporte une **aide forfaitaire de 100 euros** aux Franciliens qui installent des alarmes, détecteurs, caméras, etc. pour lutter contre les cambriolages et renforcer leur sécurité.

Pour plus d'informations : <https://www.iledefrance.fr/aide-lachat-dune-alarme>

ATTENTION



MAISON SOUS ALARME



La Région Île-de-France a lancé le 23 juin 2023, **LABAZ**, sa toute nouvelle application mobile destinée aux jeunes Franciliens de 15 à 25 ans.

Gratuite, l'**application LABAZ** est entièrement personnalisable et présente de façon simple et fluide l'ensemble **des bons plans, aides et dispositifs de la Région à destination de la jeunesse**.

Un coup de pouce financier pour s'inscrire à une activité sportive ou culturelle?, une aide pour l'inscription au permis de conduire ? Des réductions dans vos enseignes préférées ou encore des jeux concours pour remporter des places pour un match ou un festival de musique ?

➤ Qui peut s'inscrire sur l'application LABAZ ?

Tout le monde peut télécharger et découvrir l'application LABAZ sur son smartphone. Néanmoins, **seuls les jeunes Franciliens de 15 à 25 ans pourront s'inscrire pour profiter des avantages**.

➤ Où télécharger l'application ? Sur Google Play et App Store

Dès septembre 2023, **100 euros seront offerts aux utilisateurs de LABAZ entre 15 et 17 ans**. Ils seront à dépenser pour **une inscription dans un club de sport, des cours de musique et toutes sortes de bons plans sportifs et culturels**. Encore <https://www.iledefrance.fr/labaz>

Pour plus d'informations : <https://www.iledefrance.fr/labaz>



Le Pass'Sport

Mis en place depuis 2021 par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques afin de favoriser la pratique sportive des jeunes dans les clubs sportifs, le Pass'Sport est reconduit pour la saison 2023-2024.

Cette aide consiste en une déduction immédiate de 50€ sur le coût de l'inscription en club (adhésion et/ou licence), prise entre le 1er juin et le 31 décembre 2023.

Infos diverses



Les bénéficiaires concernés sont :

- Les jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Les jeunes de 6 à 20 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- Les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- Les étudiants boursiers et les bénéficiaires d'une aide annuelle du Crous de moins de 28 ans.

Le **Pass'Sport** peut être utilisé dans un club affilié aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques ainsi que dans les associations agréées Jeunesse Education Populaire (JEP) ou Sport.

Nouveauté cette année, le **Pass'Sport** sera désormais accepté **pour l'adhésion à une structure des loisirs sportifs marchands** comme par exemple une salle de fitness, une salle d'escalade, un club de foot 5 ou une patinoire, qui proposerait une offre d'un minimum de 3 mois pour un abonnement et d'au moins 12 séances pour des « tickets ». Il sera également **ouvert sur tout le territoire aux 5 000 associations agréées Sport ou Jeunesse et Education Populaire** proposant une activité sportive. Ces évolutions permettront de diversifier l'offre accessible et de favoriser ainsi pour le plus grand nombre la pratique d'une activité physique et sportive dont les bienfaits sur la santé et le bien-être sont reconnus.

Toutes les informations sur le Pass'Sport peuvent être retrouvées sur le portail utilisateurs :

www.pass.sports.gouv.fr

Demande « JOB dit d'été »

Je m'appelle **Nina**, j'ai 16 ans et je me propose pour **garder vos enfants, donner des cours de soutiens scolaires, des soins d'animaux à domicile et des services divers d'aides à domicile (cours, ménages...)**

Je suis dynamique, j'ai les sens de l'organisation et des responsabilités. Ce « Job » sera pour moi l'occasion de développer mes compétences et d'enrichir mon expérience professionnelle.

N'hésitez pas à me contacter afin de discuter de nos disponibilités. Contactez-moi via le mail ou le téléphone de la mairie que me transmettra vos demandes.

Mail mairie : mairie@boinville-le-gaillard.fr

Téléphone mairie : 01 30 59 11 42 (laisser votre message si appel sur répondeur).



Artisans et commerçants

Vous êtes artisan ou commerçant, vous souhaitez vous faire mieux connaître, vous pouvez le faire par le biais de **L'Écho Boinvillois** et du site www.boinville-le-gaillard.fr.

Votre société n'a pas l'obligation d'être domiciliée sur Boinville-le-Gaillard.

Seule contrainte, être Boinvillois, et être immatriculé soit au Registre du Commerce et de l'Artisanat soit au Registre du Commerce et des Sociétés.

Seule formalité, Remplir le formulaire (RGPD) d'autorisation de parution et faire parvenir votre annonce à la Mairie, en précisant votre activité, vos coordonnées (adresse société téléphone etc.), et votre numéro Siret ou Siren.

Rédacteur en chef : Jean Louis FLORÈS

Rédacteurs / concepteurs : Michèle MARTIN, Bruno BARBÉ, THOMAS HAROUN, Claudine DOMPS, Marc GILLOT, Katia VACHEROT, William BELTOISE, Alexis LEBOUTEUX.

Imprimé par la Mairie de Boinville le Gaillard, ne pas jeter sur la voie publique